



27 mai 2021

Bonjour à tous les membres de l'APCLV,

QUAIS, BATEAUX, ET BÉBELLES DE LAC

La saison de camping 2021 commence bien et c'est avec une certaine frénésie que les embarcations sont mises à l'eau. Pour votre gouverne, le nouveau site web <http://campinglacvert.com/> offre beaucoup d'informations détaillées pour répondre à vos questions - <http://www.campinglacvert.com/association-des-proprietaires-du-camping-lac-vert/quais-enclos-a-bateaux-a-remorques-a-vtt/>

Il est **interdit de laisser des embarcations sur la rive** ou de ranger des chaloupes, canots, etc. sur les supports à kayaks et les propriétaires d'embarcations abandonnées sur la rive ou mal rangées sont priés de les attacher à leur quai ou de faire les démarches pour obtenir un espace autorisé à un quai convenu et payé auprès de l'APCLV dans les plus brefs délais sans quoi **les embarcations abandonnées seront retirées des aires communes.**

L'APCLV offre et entretient plusieurs quais et supports afin que tous les équipements d'eau soient entreposés de façon sécuritaire et organisée, c'est-à-dire que tous les propriétaires d'embarcations doivent obligatoirement louer un espace à un quai et ne **DOIVENT JAMAIS** laisser leur embarcation sur la rive ou sur les murs de terrains privés. L'APCLV a comme mandat de représenter tous ses membres et l'argent recueilli par la location d'espace de quai ou de support à kayaks sert au maintien et à l'amélioration des installations. Actuellement, plusieurs embarcations sont abandonnées sur la rive et leurs propriétaires sont fautifs à plusieurs égards : - ils ne paient pas d'espaces de quais, comme tous les autres campeurs et comme convenu selon les règles et ils ne participent donc pas à la collecte de fonds pour maintenir et améliorer les installations; - ils empêchent les campeurs de profiter des aires communes puisqu'il faut contourner les embarcations au sol le long de la rive; - ils empêchent que l'entretien des aires communes soit fait de façon efficace puisqu'on ne peut tondre la pelouse ni ramasser les épines quand on doit contourner les embarcations.

Pour **louer un quai**, on doit adresser une requête en indiquant son nom, numéro de lot, nombre d'espaces à ca.campinglacvert@gmail.com.

Merci et bonne saison!